

L'IFCASS organise des épreuves de sélection permettant d'intégrer la formation menant au Titre d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TA2SP).

Le registre des inscriptions est ouvert jusqu'au 31 mai 2022.

Epreuves écrites d'admissibilité : 13 juin 2022.

Epreuves orales d'admission : du 27 au 30 juin 2022

Nombre de postes à pourvoir : 12

La formation se déroulera du 13 septembre au 16 décembre 2022.

Conditions à remplir pour s'inscrire :

Etre âgé(e) de 18 minimum à l'entrée en formation.

Etre inscrit(e) au Pôle Emploi.

Remplir les conditions de résidence.

Ne pas avoir bénéficié d'une aide à la Continuité territoriale ou du Passeport Mobilité Études dans l'année civile précédent la formation.

Avoir un quotient familial inférieur ou égal à un montant qui vous sera communiqué par LADOM pour la prise en charge des frais pédagogiques.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est requise pour s'inscrire à ces formations. Il faut néanmoins réussir le test de positionnement en français et l'entretien de sélection.

Le règlement des épreuves de sélection est téléchargeable sur le site internet de l'IFCASS : [www.ifcass.fr](http://www.ifcass.fr).

La pré-inscription se fait obligatoirement sur le site internet précité. Celle-ci permettra d'imprimer le dossier d'inscription qui sera à compléter et à retourner au plus tard le 31 mai 2022 par mail ou par courrier (cachet de la poste faisant foi) à :

IFCASS

Service recrutements et statistiques

119 avenue des Canadiens

76 371 DIEPPE Cedex

Tél : 02 35 82 67 18– Fax : 02 35 84 59 32

Email : [stephanie.coussy@ifcass.fr](mailto:stephanie.coussy@ifcass.fr) – Site : <http://www.ifcass.fr>